

Le bulletin

Archingeay



Janvier à Juin 2025

www.archingeay.fr

Mémo

Votre Mairie

Tél. 05 46 90 25 26 - Fax. 09 70 10 67 05
Mail. mairie@archingeay.fr
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
13h00-18h00

Page Facebook :
Marie d'Archangeay



Numéros d'urgence

POMPIERS : 18 ou 112
URGENCES MÉDICALES : 05 46 27 55 20
SAMU : 15
GENDARMERIE : 17
ERDF : 09 72 67 50 17
ORANGE (une panne) : 1013
PHARMACIE DE GARDE : 3237

Agence Postale

Tél. 05 46 90 26 00
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
13h00-18h00



Assistante Sociale

2B, rue du souvenir
17 350 Saint-Savinien-sur-Charente
Tél. 05 46 96 53 00
Contact : Mme Perrard
Permanence :
Le lundi, le mardi et le vendredi matin
de 9h à 12h, sur RDV

Permanence MSA

2B, rue du souvenir
17 350 Saint-Savinien-sur-Charente
Tél. 05 46 96 53 00
Permanence :
Le lundi de 10h à 12h, sur RDV
sauf 3^{ème} lundi du mois

Permanences du Maire

Le Maire :
Les lundis, mardis et jeudis de 14h30 à 17h30
ou sur RDV

Les adjoints :
Sur RDV

Permanence Sécurité sociale

2B, rue du souvenir
17 350 Saint-Savinien-sur-Charente
Tél. 05 46 96 53 00

Sommaire

04 Le mot du Maire	05 Histoire banale de notre four	06-11 Conseils municipaux
12-14 Vie de la Commune	14 Vie des Associations	14 État civil
15 Vie de l'école	16 Ouvertures des piscines	17-20 Annonces
21 À table !!!	22 Le fait maison	23 Bricolage maison

Le mot du Maire



*Chères Arcantaises,
Chers Arcantois,*

La belle saison estivale, annonciatrice de repos et de joyeuses réunions familiales, est déjà de retour !

Cependant, j'ai une pensée toute particulière pour celles et ceux qui, pour diverses raisons, ne pourront malheureusement pas partir en vacances.

Le budget 2025, dernier de cette mandature, a été voté par votre Conseil municipal, le 8 avril. Vous en trouverez les grandes lignes ainsi que les chiffres définitifs de l'exercice 2024 dans les pages intérieures de ce bulletin.

Dans ce bulletin, vous trouverez également : le coût final des travaux de la mairie, celui de nouveaux projets comme l'extension du cimetière, la mise en propreté du parking de la mairie et divers travaux d'embellissement de la salle Jean-Pierre Jacques.

Malgré le contexte actuel qui nous oblige à toujours plus de restrictions financières, nous poursuivons notre chemin et n'oublions pas notre église « St Martin » sans mettre en péril les finances de la commune !

La résolution du problème de la voûte de l'église reste d'actualité ! L'architecte du patrimoine finalisera étude et devis d'ici quelques semaines.

L'avant-projet du réaménagement et embellissement de la place du souvenir, place de l'église, est validé ; les demandes de subventions sont lancées et certaines sont déjà accordées !

En effet, je tiens à ce que la nouvelle équipe municipale qui sera élue en 2026 dispose d'un dossier intégralement bouclé.

Il lui appartiendra de donner, ou pas, le feu vert, à cette opération !

Et puis nous tournerons la page des « travaux - mairie » avecune inauguration qui se tiendra le **samedi 27 septembre à 15h**. Vous y êtes chaleureusement invités !

Toute chose ayant une fin, j'aurai, pour la dernière fois, le plaisir de recevoir les aînés de notre village le **dimanche 30 novembre 2025** pour leur déjeuner festif.

Ceux-ci, pourront d'ailleurs, se mettre « en jambes » le **13 octobre 2025** lors du maintenant traditionnel thé dansant.

A toutes et tous, je souhaite un bel été plein de soleil et de joies partagées.

Votre maire

Histoire pas banale de Notre Four



Notre four à pain communal est un monument incontournable de l'histoire d'Archingey. C'est l'un des nombreux monuments qui atteste d'activités humaines remontant à des siècles. Même si aujourd'hui, il est difficile d'avoir les origines formelles, des indices permettent néanmoins d'en situer les fondements.

Pas de blé, pas de pain - Pas de pain, pas de four.



L'histoire du blé est très ancienne. Une équipe de paléobotaniste au CNRS, en étudiant des grains issus de plusieurs sites du Proche-Orient (le fameux « Croissant fertile »), confirme l'apparition des premières céréales

domestiques vers -10 500 ans. Il explique que la "domestication" c'est-à-dire les croisements nécessaires à une agriculture pour l'alimentation humaine s'est étalée sur une longue période.

C'est donc à la fin Néolithique que les prémices de l'agriculture firent leur apparition. Homo Sapiens (notre ancêtre de l'époque) se sédentarise. Les hommes et les femmes se regroupent en petites entités qui finissent par devenir des villages. Homo Sapiens a pris le pas sur d'autres tels Néandertale, Homo érectus. Avec l'arrivée des premiers outils, les humains de l'époque conquièrent de nouveaux territoires.

C'est à cette époque que le chat aurait été domestiqué en raison de ses talents de chasseur de rongeurs.

Les premiers fours et pains.

L'histoire du four à bois prend sa source avec les premiers aliments que l'homme sut cuire, d'abord les céréales grillées, puis les galettes et enfin



le pain. On dit du pain qu'il serait né un peu par hasard probablement il y a 5000-6000 ans au Proche Orient : une pâte à galette oubliée aurait fermenté un long moment avant d'être cuite, et fait nouveau, elle aurait gonflé !

Les premiers fours sont de simples dômes de terre. On plaçait à l'intérieur du four la galette ou la pâte qui cuisait pour la première fois dessus et dessous. Puis un peu plus tard, ils améliorèrent ce four à bois rudimentaire en créant les premiers fours à pain.

La cuisson des pains dans un four à bois était alors une activité bien organisée qui avait lieu dans de véritables boulangeries et l'importance du pain était telle, que ces derniers constituaient un moyen de paiement en nature, pour les salaires et les impôts.

Le four banal - une longue période d'utilisation

Pendant l'Ancien Régime (1589-1789), le four banal désigne un four à pain appartenant au seigneur qui a le monopole de la cuisson du pain : les habitants sont dans l'obligation d'utiliser ce four pour y faire cuire leur pain. En contrepartie, le seigneur doit entretenir le four et le chemin pour y accéder. Pour utiliser ce four, les villageois paient une redevance, appelée "le ban". Il leur est interdit de cuire leur pain ailleurs. Cela fait partie des droits seigneuriaux, similaires à ceux concernant les moulins ou

les pressoirs, et constitue une source de revenus importante pour le seigneur.

L'utilisation des fours à l'ère post-révolutionnaire

Après la révolution et jusqu'à aujourd'hui, les fours collectifs se développent pour répondre à un besoin commun de cuisson du pain ou d'autres plats, dans un cadre bien différent. Désormais, la gestion

de ces fours n'est plus seigneuriale, mais communale. Ils sont, pour la plupart, entretenus par la municipalité. C'est encore le cas chez nous à Archingeay.

Notre four - des origines incertaines.

Malgré de nombreuses recherches, il n'est pas possible de certifier l'origine exacte de notre four. Cependant, son emplacement peut laisser penser que sa construction date du moyen-âge. En effet, il est placé non loin du château construit au XVème siècle (cf Episode 4 - Si la Vallée m'était conté). On peut en déduire que le four est contemporain du château. De plus, il est situé non loin de l'école autrefois mairie. On peut penser que les Arcantois se réunissaient pour cuire leurs pains.

L'autre aspect du four c'est qu'il réunit les humains. Le feu qui crépite, l'odeur du pain chaud, tout cela facilite les rencontres et le lien social.

Notre four - un enjeu d'insertion.

Vous l'aurez sans doute constaté, notre four est en réfection. En effet, la voûte menaçait de s'effondrer. Cette mise en danger écessitait une remise en état. Le conseil municipal a donc choisi de faire appel à un chantier d'insertion, le SAS. La vocation d'un chantier d'insertion est de permettre à des personnes éloignées de l'emploi d'avoir une activité professionnelle et un accompagnement visant à favoriser durablement leur insertion.



Basée à Saintes, l'activité principale de cette structure est la rénovation du petit patrimoine. Ils ne sont pas en concurrence avec les entreprises du bâtiment. Une visite de leur page Facebook vous montrera leurs activités.

(<https://www.facebook.com/AssociationLeSas/>).

Selon le responsable du chantier, les travaux doivent s'achever dans le courant du mois de Mai 2025. Une équipe de 5 personnes et 1 encadrant sont à pied d'oeuvre pour finir au plus vite dans le respect du patrimoine bâti.

Après la rénovation de 2015, les parents d'élèves utilisaient ce four pour des animations autour du pain.

Une fois les travaux terminés, nous espérons qu'il soit à nouveau possible de se réunir autour du feu pour préparer pains, pizzas et autres plats savoureux et perpétuer ainsi cette tradition.

Sources numériques :

www.hominides.com/articles/les-premiers-agriculteurs-2/

www.lepanyol.com/fr/four-a-bois.html

www.prohistoire.fr/histoire-thematique/l-histoire-etonnante/2156849-du-four-banal-au-four-communa

Source iconographique :

wikipedia.org/wiki/Fichier:FR_17_Archingey_-_Four_%C3%A0_pain.JPG

Image de présentation créée par l'intelligence artificielle

Baptiste ZUBOWICZ

Conseils Municipaux

Conseil Municipal du 3 décembre 2024

PRÉSENTS : LAMARE RÉMI (MAIRE) - BROUILLET CHRISTIAN (ADJOINT) - DENIS FABRICE (ADJOINT) - RENOU RITA (ADJOINTE) - ZUBOWICZ BAPTISTE - CLERTE LOÏC - LOUYOT FANNY - BODET AURÉLIE - MALVAUD WILLIAM - GUIBERTEAU JEAN-MICHEL - TRANQUARD CÉDRIC

ABSENT EXCUSE : BEAU ANGÈLE

ABSENT REPRESENTÉ : RUMBERGER PATRICIA donne pouvoir à LAMARE RÉMI

ABSENT : BESSON CLAIRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : TRANQUARD CÉDRIC

Point à l'ordre du jour :

1. Contrat REYLENS au 1^{er} janvier 2025 - Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire »
2. Réhabilitation de la mairie et de l'APC : avenant au lot 5
3. Place du souvenir : projet d'aménagement - demande de subvention

Ouverture de la séance à 20h30

1. CONTRAT REYLENS : Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire au 1^{er} janvier 2025

Le Maire rappelle :

Que la commune a , par la délibération du 13.04.2024 demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire **couvrant les frais laissés à sa charge** lors des congés maladie du personnel. Que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant et que les taux négociés sont inférieurs au contrat précédent. **Le Conseil approuve** à l'unanimité la mise en place de ce nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2025, c'est-à-dire d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2025 au contrat groupe d'assurance, pour une durée de quatre années (2025-2028), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et les conventions à intervenir dans le cadre du contrat-groupe, y compris la convention de gestion avec le Centre de Gestion qui est indissociable de cette adhésion .

2. RÉHABILITATION DE LA MAIRIE ET APC : Avenant n° 1 - Lot 5 ÉLECTRICITÉ

M. le Maire indique qu'un avenant est nécessaire au LOT 5 «Électricité» concernant l'installation d'une baie de brassage informatique, prestation non reprise dans le marché.

LOT 5 ÉLECTRICITÉ :

- Moins-value : déplacement de la baie de brassage inexistante : - **358.00 € HT**
- Plus-value : Fournitures et pose d'une baie de brassage : **+ 849.60 € HT**

Soit un reste à charge pour la commune de : + 491.60 € HT

Le Conseil approuve à l'unanimité cet avenant. M. le Maire informe le conseil que le montant attribué par l'état pour la réhabilitation de

la Mairie et au titre du FONDS VERT a été revu, pour la deuxième fois, à la hausse. La commune percevra la somme de 164 237.42 € , le taux de participation de l'Etat passant de 35% à 40% contre 30% initialement.

3. PLACE DU SOUVENIR :

Projet d'aménagement et demandes de subvention

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la place du souvenir. Il expose au conseil présent les modalités et le plan de financement possible. Il présente le coût du projet par poste. Il explique que ce projet n'est pas la priorité pour la mandature actuelle mais que la prochaine équipe municipale aura en main un dossier complet et prêt à être lancé. Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de plusieurs fonds. Il explique que cela permettra de connaître la faisabilité financière du projet sachant que **les demandes n'engagent pas la commune à poursuivre le projet**. Le Conseil à l'unanimité approuve le plan de financement proposé et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment les demandes de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

Droit de mutation : M. le Maire fait part de la bonne nouvelle les droits de mutations touchés par la commune seront de 75 025 €, pour 60 000 € retenu au budget 2024.

Food Truck : M. le Maire fait part d'un projet de bistrot ambulancier qui pourrait s'installer sur la commune. L'ensemble des membres est enthousiaste, à suivre.

Panneaux photovoltaïque : M. le Maire fait part de ses recherches concernant l'installation de panneaux sur la grange en face de l'école. Il a pris des contacts avec diverses entreprises afin de proposer au conseil des projets de qualité. La question qui se pose est le matériau du toit de la grange (amiante ou non). M. Tranquard explique que la toiture a été majoritairement refaite en 1999 suite à la tempête et qu'à cette époque, l'amiante n'était plus utilisée pour ce type de toiture.

Église : La DRAC, accompagnée de l'architecte du patrimoine, viendra voir l'état de la voûte et de l'intérieur de l'église le 30 janvier prochain.

Buse « Bel Air/ Rue de la mairie » : Mme Bodet demande s'il est possible de déboucher la buse entre la « rue de la mairie » et le « chemin de bel air » car l'eau ne s'écoule pas correctement et cela engendre des « inondations ». M Brouillet se charge du dossier et demandera à l'agent technique de vérifier cela.

Repas des aînés : Changement de date en 2025 :

le 30 novembre . M. le Maire explique qu'il est nécessaire de changer la date car l'association Entre Chat aux Champs organise une soirée beaujolais le même weekend ce qui n'est pas optimum pour l'organisation.

Séance levée à 21h35

Conseil Municipal du 7 janvier 2025

PRÉSENTS : LAMARE RÉMI (MAIRE) – BROUILLET CHRISTIAN (ADJOINT) – RUMBERGER PATRICIA (ADJOINTE) – RENOU RITA (ADJOINTE) – CLERTE LOÏC – LOUYOT FANNY – MALVAUD WILLIAM – GUIBERTEAU JEAN-MICHEL – BESSON CLAIRE

ABSENT EXCUSE : BEAU ANGÈLE

ABSENT REPRESENTÉ : ZUBOWICZ BAPTISTE donne pouvoir à LAMARE RÉMI, BODET AURÉLIE donne pouvoir à BROUILLET CHRISTIAN, DENIS FABRICE donne pouvoir à RUMBERGER PATRICIA

ABSENT : TRANQUARD CÉDRIC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BESSON CLAIRE

Point à l'ordre du jour :

1. Réhabilitation de la mairie et de l'APC : lot 1 avenant n°3 et Lot 3 avenant n°3
2. Réhabilitation de la mairie et de l'APC : renouvellement de la demande de subvention DETR et mise à jour du plan de financement
3. Ouverture anticipée des dépenses d'investissement avant le vote du BP2025 (25%)

Ouverture de la séance à 20h30

1. RÉHABILITATION DE LA MAIRIE et APC : lot 1 avenant n°3 et lot 3 avenant n°3

M. le Maire indique que des avenants sont nécessaires pour la bonne exécution des travaux. Il présente les devis reçus. Il explique les raisons de ces avenants.

APRÈS EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- APPROUVE LES AVENANTS .
- AUTORISE LE MAIRE A SIGNER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS SE RAPPORTANT AU DOSSIER.

2. RÉHABILITATION DE LA MAIRIE ET APC : MISE À JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT / MAINTIEN D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

- Vu le refus à la demande de DETR/DSIL en 2024
- Vu la demande de maintien de cette demande 2024 en 2025

M. le Maire fait part que la précédente délibération doit être mise à jour. En effet, le montant de base subventionnable doit prendre en compte les différents avenants signés.

Il rappelle que la commune a obtenu des aides au titre du FONDS VERT (État) et au titre de la revitalisation des petites communes par le Conseil Départemental.

Afin de mettre ces travaux en oeuvre, la commune souhaite maintenir sa demande d'aide financière auprès de la **DETR**.

Plan de financement prévisionnel					
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention	PART DES FINANCEMENTS
DETR	Sollicité	445 146,37 €	89 029,27 €	20,00 %	77,12%
Fonds vert	Acquis	445 146,37 €	164 237,42 €	36,90 %	
Conseil départemental	Acquis	445 146,37 €	90 000,00 €	20,22 %	
Sous-total			343 266,69 €		
Autofinancement		445 146,37 €	101 879,68 €	22,89 %	22,89 %
Coût HT			445 146,37 €	100%	

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR DELIBÉRÉ :

- ⇒ ADOPTE les modalités de financement ;

⇒ APPROUVE la mise à jour du plan de financement prévisionnel ;

⇒ S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

⇒ AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture, et du département de la Charente-Maritime

3. OUVERTURE ANTICIPÉE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2025 (25%)

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la **LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)**

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Le montant éligible à prendre en compte correspond à :

- la somme des crédits ouverts à la section d'investissement du budget primitif N-1 (BP), des budgets supplémentaires (BS) et des décisions modificatives (DM) prises au cours de l'année écoulée
- déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser (RAR), des reports et des dépenses imprévues (article L2322-2 du CGCT)
- avant application d'un ratio maximal autorisé de 25%

⇒ Soit 365 714,27€ (les dépenses réelles d'investissement) – 18 706,73 € (RAR) – 0 € (emprunts et dettes) – 650 € (dépôt et cautionnement) – 0 € (dépenses imprévus) = **346 357,54 €**

⇒ Il en résulte que le montant maximum des crédits investissement pouvant être autorisé par le conseil municipal est de **86 589,39 €**.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Remerciement pour la distribution du colis des aînés 2024 :

M. le Maire donne lecture des cartes de remerciements de plusieurs administrés touchés par le geste du conseil municipal.

Bulletin : Il est rapporté que plusieurs administrés ont apprécié la couverture du bulletin. Photo prise dans les marais d'Archingeay

Remerciement : M. le Maire indique que cette année une nouvelle opération a été mise en place pour les scolaires. Un livre/BD a été offert par la commune à chaque élève scolarisé à Archingeay lors du goûter de Noël. M. le Maire donne lecture d'un mail de l'APE remerciant le conseil pour ce cadeau aux enfants. Mme LOUYOT précise que c'est une excellente idée. M. Clergé apprécie également l'attention, « c'est un petit plus ». L'ensemble des conseillers souhaite renouveler ce geste en 2025.

M. le Maire, profitant de cette occasion, tient à remercier l'ensemble des adjoints pour leur action au quotidien.

Voeux de la municipalité : Le conseil décide de retenir la date du 19 janvier 2025 à 16h.

Conseil Municipal du 20 mars 2025

Le vingt mars

Deux mille vingt-cinq

Le conseil municipal de la commune d'Archingeay, dûment convoqué à la mairie, s'est réuni en session ordinaire, Sous la présidence de **M. LAMARE Rémi**

Date de convocation du conseil municipal : 11.03.2025

PRÉSENTS : LAMARE RÉMI (MAIRE) - BROUILLET CHRISTIAN (ADJOINT) - RUMBERGER PATRICIA (ADJOINTE) - DENIS FABRICE (ADJOINT) - RENO RITA (ADJOINTE) - CLERTE LOÏC - MALVAUD WILLIAM - GUIBERTEAU JEAN-MICHEL - BESSON CLAIRE - BEAU ANGÈLE - ZUBOWICZ BAPTISTE - BODET AURÉLIE

ABSENT EXCUSE : LOUYOT FANNY - TRANQUARD CÉDRIC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BESSON CLAIRE

Point à l'ordre du jour :

1. Approbation du CFU 2024
2. CDC des Vals de Saintonge : modification des statuts
3. Personnel : avancement de grade / création et suppression de poste / modification du tableau des effectifs
4. CDG17 : Protection Sociale Complémentaire - participer au marché groupe pour la protection santé « mutuelle »
5. Subvention et participation 2025
6. Vote des taux 2025
7. Salle des fêtes / Peinture et menuiserie extérieure et intérieure : travaux et demande de subvention
8. Bâtiment annexe à la mairie/ enduits : travaux et demande de subvention
9. Parking de la mairie : travaux
10. Cimetière n° 3 : projet, travaux, prêt
11. Réhabilitation de la mairie et APC : nouvel avenant, abrogation de la délibération du 7 janvier 2025
12. Ligne de trésorerie

M. le Maire informe les membres que des points sont modifiés ou annulés 10) - la signature d'une offre de prêt est reporté, manque de cotation. 12) ligne de trésorerie est annulée car elle est inutile.

Ouverture de la séance à 20h30

1. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (CFU)

- Depuis 2024 le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.
- Le compte financier unique 2024 fait apparaître pour l'exercice clôt un excédent de fonctionnement de 18.827,41 euros et un déficit d'investissement de 174.048,63 euros.
- Le résultat de clôture, reprenant les reports antérieurs, est excédentaire de **283.674, 97 euros**

Monsieur le Maire sort de la salle de réunion et ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** le CFU 2024 de la commune d'Archingeay (maquette annexée) à la présente délibération,

⇒ **DONNE POUVOIR À MONSIEUR LE MAIRE POUR PRENDRE TOUTES MESURES NÉCESSAIRES A L'EXÉCUTION DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION 2.**

2. CDC des Vals de Saintonge : modification des statuts du 18 décembre 2024

Monsieur le maire expose que le Conseil Communautaire du 18 décembre 2024 a procédé à de nouvelles modifications des statuts de Vals de Saintonge Communauté.

En conséquence, monsieur le maire propose au Conseil Municipal :

⇒ **D'APPROUVER LA MODIFICATION DES STATUTS DE VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ COMME EXPOSÉ CI-DESSUS,**

⇒ **D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER LES STATUTS CI-ANNEXÉS,**

⇒ **ET D'AUTORISER, MONSIEUR LE MAIRE, À PRENDRE TOUTES DISPOSITIONS EN CE QUI CONCERNE LE SUIVI ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION.**

3. PERSONNEL : Création et suppression de postes, modification du tableau des effectifs suite à avancement de grade

Mme RENO Rita sort de la salle, elle ne prend ni part au débat, ni au vote.

a) AU 1^{ER} JANVIER 2025

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal, la création d'un emploi au grade adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 21/35^{ème} et la création d'un emploi au grade adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème}. M. le Maire rappelle que la suppression/création de ces postes est nécessaire pour l'avancement en grade des fonctionnaires concernés.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la suppression et la création de ces deux postes.

4. CDG17 : Protection Sociale Complémentaire : participer au marché groupe pour la protection santé « mutuelle »

Après avoir entendu l'exposé,

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque santé au 1er janvier 2026.
- d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence, et de fixer le niveau de cette participation comme suit :

⇒ Versement d'un montant unitaire mensuel brut de : 15 € par agent.

5. SUBVENTION ET PARTICIPATION 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE DE VOTER, À L'UNANIMITÉ, AU TITRE DE L'ANNÉE 2025 LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS SUIVANTES (voir tableau)

DIT QUE LA SUBVENTION VOTÉE CE JOUR SERA VERSÉE DÈS RÉCEPTION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES DEMANDÉS ET OBLIGATOIRES

LES CRÉDITS NÉCESSAIRES SERONT INSCRITS AU BP 2025

ENTITÉS/ ORGANISMES	EN €
Club du Muguet	300.00
Club philatélique Arcantois	300.00
Entre chats aux champs	300.00
ACCA	300.00
Association des parents d'élèves	400.00
TRAIL DU BOIS CHARMANT	300.00
Le Marché de l'Espoir	250.00
FNACA	50.00
Prévention routière	50.00
Amicale des Sapeurs-pompiers de Tonny-Boutonne	250.00
Fondation du patrimoine	75.00
Les Maires pour la planète	25.00
Eurochestrises	50.00
MFR Angérienne (3 élèves arcantois * 50 €)	150.00
Collège de Tonny-Boutonne (voyage scolaire 2025 soit 6 élèves arcantois * 50 €)	300.00
Institut Richemont Val de Cognac (1 élève arcantois * 50 €)	50.00

6. Vote des taux de la fiscalité directe, année 2025.

⇒ Il est proposé **de maintenir** les taux d'imposition 2025 au même niveau que 2024 soit : TH : 11.28 %¹ - TFB : 40.30 % - TFPNB : 35.14 %

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL DECIDE, À L'UNANIMITÉ, DE NE PAS MODIFIER LES TAUX 2025

7. SALLE DES FÊTES : peinture et menuiserie extérieure et intérieure

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal la nécessité de procéder à une réfection des peintures de la salle municipale ? plus précisément de la petite salle et des cuisines, et prévoir des travaux de menuiserie (volets et porte de l'entrée principale).

a) Après recherche, le seul menuisier qui souhaite répondre à notre demande est ESPRIT BOIS

Remplacement des volets abîmés : 2 768 € HT

Remplacement d'une porte intérieure (celle de l'entrée) : 1 442 € HT

b) Peinture. M. le Maire donne lecture des 3 devis pour une prestation identique :

SARL BAILLY : 7 400 € HT

Alain MEGE : 7 422.76 € HT

EF Peinture et déco : 9 908.55 b€ HT

L'offre de EF Peinture et déco est rejetée car son offre est supérieure aux autres. Concernant l'offre de Alain MEGE qui est légèrement supérieure ; L'entrepreneur n'est pas en capacité de fixer la date d'intervention en raison de sa charge de travail. L'offre SARL BAILLY est l'offre la mieux disante, et l'entreprise interviendra en novembre 2025 car durant la période estivale, la société privilégie les travaux en extérieurs.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

⇒ D'APPROUVER LES DEVIS DE L'ENTREPRISE ESPRIT BOIS POUR LE REMPLACEMENT DE MENUISERIES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES POUR 4 210 € HT

⇒ D'APPROUVER LE DEVIS SARL BAILLY PEINTURE EN DATE DU 5/03/25 POUR UN MONTANT DE 7 400 € HT

⇒ D'AUTORISER LE MAIRE À SIGNER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS SE RAPPORTANT À CES DOSSIERS

8. BÂTIMENTS ANNEXES (GARAGE) : enduits

M. le Maire fait part au conseil municipal de procéder à des travaux sur les bâtiments annexes de la mairie.

- Une réfection de la toiture
- Un ravalement de façade par un enduit

M. le Maire donne lecture des devis reçus :

• NOUREAU (AN241138) pour 14 157.41 € HT

• NOTEMACO (D2704) pour 10 545.90 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE

• D'APPROUVER LE DEVIS n° D2704 de NOTEMACO POUR 10 545.90 € HT €

• D'AUTORISER LE MAIRE A DEPOSER UNE AUTORISATION D'URBANISME

• D'AUTORISER LE MAIRE À SIGNER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS SE RAPPORTANT À CE DOSSIER

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE :

• **ADOpte les modalités de financement ;**

• **APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;**

• **S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;**

• **AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès du département de la Charente-Maritime**

9. PARKING DE LA MAIRIE

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une réfection du parking de la mairie. Il expose le projet : retrait des anciens massifs et bicouche couleur calcaire et gravier bleu. M. le Maire précise que le projet consiste en la simple remise en état de ce parking. Les devis présentés sont les suivants :

⇒ SAS MARCHAND PAUL pour 15 568 € HT

⇒ EXTERIO (3 726,50 € HT) + MARCHAND (11 293,00 € HT) soit 15 195 € HT

⇒ Syndicat de voirie 17 pour 53 943,88 € HT

Vu les devis détaillés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE

• D'APPROUVER LE DEVIS EXTERIO N° D2025-03-132 POUR 3 726.50 € ET LE DEVIS SAS MARCHAND N° DE0908 POUR 11 293 € SOIT POUR UN TOTAL D'OPÉRATION DE 15 195 € HT

• D'AUTORISER LE MAIRE À SIGNER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS SE RAPPORTANT À CE DOSSIER

10. CIMETIÈRE n° 3 : projet

M. le Maire indique au conseil municipal, qu'il est nécessaire de prévoir une extension du nouveau cimetière. Il reste moins d'une dizaine de place dans le nouveau cimetière et la configuration de l'ancien cimetière complique la reprise des concessions.

Il fait part des devis reçus pour le terrassement et la clôture de ce nouvel espace

• NOUREAU : terrassement (57 728.62 € HT) et clôture (78 097.52 € HT) soit 132 970.58 € HT

• NOTEMACO : terrassement (22 199 € HT) et clôture (68 560.50 € HT) soit 93 394.50 € HT – SAS MARCHAND

+ NOTEMACO : terrassement (10 258 € HT) + clôture (68 560.50 € HT) soit 78 818.50 € HT

APRÈS AVOIR DÉBATTU, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE L'EXTENSION DU CIMETIÈRE

• **AUTORISE LE MAIRE À DÉPOSER LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET ADMINISTRATIVE CONCERNANT CETTE EXTENSION,**

- APPROUVE LE DEVIS SAS MARCHAND (DE0844) POUR 10 258 € HT ET LE DEVIS NOTEMACO (D2715) POUR 68 560.50 € HT
- LES CRÉDITS SERONT INSCRITS AU BP 2025

1.1. RÉHABILITATION DE LA MAIRIE : Avenants, abrogation de la délibération du 7 janvier 2025

Après avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide

- D'abroger la délibération CM01_2025_01 en date du 7 janvier 2025
- D'approuver l'avenant LOT 3 Avenant 2 - DC241105 pour 4 467 € HT
- D'approuver l'avenant LOT 7 avenant 2 - DE01796 pour 250 € HT et le devis DE1808 pour 0 € HT
- D'autoriser le maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces dossiers
- Les crédits seront prévus au BP 2025

QUESTIONS DIVERSES

École : M. le Maire indique que l'inspection académique a notifié à la commune qu'une classe fermera, à la prochaine rentrée, au sein du RPI Archingeay-Les Nouillers, sur le site des Nouillers. Il explique que l'inspectrice départementale souhaitait, dans un premier temps, imposer une fermeture à l'école d'Archingeay, donc 2 classes à Archingeay contre 4 aux Nouillers. Il indique que suite à sa demande expresse, un accord a été validé sur la fermeture sur la commune des Nouillers. Le Maire des Nouillers a confirmé cette répartition. M. le Maire rappelle que les effectifs scolaires sont en forte baisse comme sur l'ensemble du Département. Il indique par ailleurs qu'il rencontrera le 1^{er} avril l'inspectrice de circonscription et l'adjoint à l'inspecteur d'académie.

Photovoltaïque : il fait part de deux projets de panneaux photovoltaïques. Deux offres différentes : une location de la toiture contre une installation complète au frais de la commune. Il expose brièvement les budgets.

Stockage électricité : M. le Maire fait part de son entretien avec une société spécialisée gestionnaire de stockage électricité. Il expose brièvement l'offre. À suivre

Soirée jeux : La soirée jeux aura lieu le 5 avril de 20h à minuit à la salle des fêtes. M. Zubowicz est chargé de la mise en place. Les agents communaux iront chercher les jeux à la CDC.

Soirée disco du 14 juin : voir avec ACCA ou Entre Chats aux Champs pour la tenue de la buvette.

Travaux : Mme Besson interroge la municipalité sur les travaux qui sont en cours auprès du cimetière. Il lui est indiqué qu'il s'agit des travaux permettant le branchement des éoliennes de Torxé. (raccordement électrique)

Location de la salle des fêtes : Mme Besson demande pourquoi la salle des fêtes n'est pas louée en août. M. Brouillet explique qu'il y a plusieurs raisons. Il explique que la salle n'étant pas climatisée les locataires ouvrent les fenêtres en raison de la chaleur ce qui engendre des nuisances sonores pour le voisinage et déplacement parfois de la gendarmerie. De plus, les occupants s'installent souvent dehors sur le parvis côté habitation avec les conséquences que l'on peut imaginer (bruit, détritus). Mme Bodet trouve que cela est dommage

Remerciements : M. Denis souhaite remercier la secrétaire générale de mairie pour la présentation de cette séance.

Le huit avril Deux mille vingt-cinq

Le conseil municipal de la commune d'Archingeay, dûment convoqué à la mairie, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. LAMARE Rémi**

Date de convocation du conseil municipal : 27.03.2025

PRÉSENTS : LAMARE RÉMI (MAIRE) - BROUILLET CHRISTIAN (ADJOINT) - RUMBERGER PATRICIA (ADJOINTE) - DENIS FABRICE (ADJOINT) - RENOU RITA (ADJOINTE) - CLERTE LOÏC - MALVAUD WILLIAM - GUIBERTEAU JEAN-MICHEL - BESSON CLAIRE - BEAU ANGÈLE - ZUBOWICZ BAPTISTE - BODET AURÉLIE - LOUYOT FANNY

ABSENT : TRANQUARD CÉDRIC
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BROUILLET CHRISTIAN

Point à l'ordre du jour :

1. Affectation des résultats 2024
2. Emprunt bancaire : projet extension cimetière
3. Réhabilitation de la mairie : avenant
4. Vote du Budget primitif 2025
5. ~~Projet : une centrale de stockage d'énergie~~ : M. le Maire informe que le point 5. Est annulé par manque d'information.

Ouverture de la séance à 20h30

1. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 18 827.41 €
- Un excédent reporté de 438 896.19 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 457 723.60 €

- Un déficit d'investissement de 174 048.63 €
- Un déficit des restes à réaliser de 67 823.28 €

Soit un besoin de financement de : 241 871.91 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	457 723.60 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RESERVE (1068)	220 000.00 €
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	237 723.60 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) DÉFICIT	174 048.63 €

2. Emprunt bancaire : projet extension cimetière

Monsieur le maire rappelle que lors de la séance du 20 mars, le projet d'extension du cimetière a été validé. M. le Maire propose de contracter un emprunt du montant HT des travaux.

Il fait état des offres reçues.

	OFFRE 1 BANQUE DES TERRITOIRES	OFFRE 2 CRÉDIT AGRICOLE	OFFRE 3 CRÉDIT AGRICOLE
MONTANT	78 000 €	78 000 €	78 000 €
DURÉE DU PRÊT	25 ans	20 ans	15 ans
TAUX FIXE	3,70 %	4,28 %	4,12 %
ECHÉANCE ANNUELLE	4 835,87 €	5 824,08	6 997,16 €
COÛT GLOBAL	120 896,75 €	116 481,77 €	104 957,40 €

L'ordre du jour étant épuisé, Séance levée à 22H19

Mrs LAMARE, DENIS, CLERTE expliquent que l'offre sur 25 ans permet d'avoir peu d'impact sur la trésorerie de la commune. Mme BEAU, BESSON, LOUYOT expliquent que la commune a déjà une bonne trésorerie et que l'échéance annuelle est supportable. Elles indiquent que la durée de 25 ans, leur semble longue. Il est répondu que le montant de 4 835.87 € aura peu d'impact dans 25 ans avec l'effet de l'inflation.

Il est décidé de faire pour chaque offre, un vote à main levée

⇒ OFFRE 3 : 4 POUR

⇒ OFFRE 2 : 0 POUR

⇒ OFFRE 1 : 9 POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, (POUR : 9, CONTRE : 4 MMES BEAU, BESSON, LOUYOT, M.GUIBERTEAU, ABSTENTION : 0)

- **ACCEPTE LA CONTRACTUALISATION D'UN PRÊT AUPRÈS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES**
- **AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER LE CONTRAT DE PRÊT RÉGLANT LES CONDITIONS ET LA DEMANDE DE RÉALISATION DES FONDS.**

3. Réhabilitation de la mairie - LOT 1 AVENANT 3

Après avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide

- D'approuver l'avenant n° 3 LOT 1 pour 565.33
- D'autoriser le maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Investissement

Dépenses :	510 855.52 €
Recettes :	578 678.80 €

Fonctionnement

Dépenses :	755 374.12 €
Recettes :	755 374.12 €

Pour rappel le total du budget :

Investissement		
Dépenses :	578 678.80 €	dont 67 823.28 € de RAR ¹
Recettes :	578 678.80 €	dont RAR 0 €
Fonctionnement		
Dépenses :	755 374.12 €	dont RAR 0 €
Recettes :	755 374.12 €	dont RAR 0 €

¹ RAR : Reste à réaliser

- **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE ET VOTE À L'UNANIMITÉ LE BUDGET PRIMITIF 2025 TEL QUE PRÉSENTÉ CI-DESSUS.**

QUESTIONS DIVERSES

Soirée année 80 du 14 juin : des flyers seront imprimés en mairie. M. le Maire propose que chaque conseiller se charge de la distribution aux habitants de la commune.

Soirée jeux : M. le Maire remercie M. Zubowicz pour son engagement.

TEOM : M. le Maire fait part de son mécontentement concernant le montant de la taxe des ordures ménagères et plus particulièrement de sa hausse de 30 % sauf pour St Jean d'Angely. Il tient à préciser qu'il a voté contre cette augmentation tarifaire lors de l'assemblée communautaire et qu'il trouve injuste de privilégier une seule commune.

Élection / Scrutin de liste paritaire : M. le Maire explique le nouveau mode de scrutin pour les prochaines élections municipales. Les listes doivent être paritaires et donc respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes de candidats et la suppression de la possibilité de panachage [Possibilité accordée à l'électeur lors d'un scrutin de liste de modifier la liste c'est-à-dire rayer certains candidats ou les remplacer par d'autres].

Fête des Voisins : Mme BESSON demande si la fête des voisins sera organisée cette année.

M. le Maire répond non, l'accès du parc de la mairie est encore restreint en raison des travaux (barrières, cabane de chantier, plantation de la pelouse)

École / CAUE : M. le Maire fait part du travail collaboratif entre les écoliers et le CAUE sur une proposition d'aménagement du terrain et de l'ancienne grange que la commune a achetée il y a peu. La présentation du projet aura lieu à la mairie le lundi 14 avril à 15h15 en présence des écoliers et du CAUE. Il invite les conseillers à cette présentation. Mme LOUYOT confirme sa présence, tous les Adjointes seront présents.

Fermeture de classe : M. le Maire confirme qu'une fermeture de classe est programmée à la rentrée de septembre sur l'école des Nouillers. Il y aura bien 3 classes à Archingeay et 3 classes à Les Nouillers. Les CE1 reviendront à Archingeay.



Archingeay

Commune de terre et d'eau

Vie de la Commune

Commémoration du 8 Mai 1945 : Un Hommage Solennel à Archingeay



Comment notre commune a-t-elle rendu hommage aux héros de la Seconde Guerre mondiale lors de la commémoration du 8 mai 1945 en 2025 ? Découvrez les moments forts de cette cérémonie empreinte de solennité et de reconnaissance.

La commémoration du 8 mai 1945 s'est tenue en présence de M. le Maire Rémi LAMARE, entouré de ses Adjointes et du Conseil Municipal. Mme Caroline ALOE, Vice-présidente du Conseil Départemental, ainsi que des anciens combattants et porte-drapeaux, ont également honoré de leur présence cette journée mémorable. Le SDIS17, deux représentants de la base aérienne de Rochefort, l'harmonie de Saint-Savinien et les enfants de l'école ont complété cette assemblée solennelle.

Le dépôt de gerbes au monument aux morts a été un moment particulièrement émouvant. Les gerbes, symboles de reconnaissance et de respect, ont été déposées par les autorités présentes et quelques enfants de l'école, marquant ainsi le souvenir des sacrifices consentis pour la liberté.

Les messages de Monsieur Sébastien LECORNU et de Madame Patricia MIRALLES ont été lus avec émotion. Ces discours ont rappelé l'importance de la mémoire collective et le devoir de transmission aux jeunes générations. M. le Maire Rémi LAMARE a ensuite pris la parole pour souligner l'engagement de notre commune à perpétuer le souvenir de cette période historique.

La cérémonie s'est conclue par un verre de l'amitié, offrant un moment de convivialité et d'échange entre les participants. Ce moment a permis de renforcer les liens entre les générations et de partager des souvenirs et des anecdotes.

La commémoration du 8 mai 1945 à Archingeay a été un moment fort de notre vie communale, marqué par la solennité et la reconnaissance. Ensemble, nous avons rendu hommage à ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté, et nous avons réaffirmé notre engagement à ne jamais oublier.

Fabrice DENIS

Finances de la Commune

L'exercice 2024 dégage un excédent de fonctionnement de 18.827 euros, cela malgré des charges importantes (101.080 euros) pour l'entretien de la voirie et des bâtiments. Les charges de personnel s'élèvent à 178.412 euros pour un budget de 180.000 €.

Le total des dépenses de fonctionnement est de 546.294 euros. Rappelons ici que les travaux d'aménagement de la mairie sont repris dans les dépenses d'investissement.

Les recettes de fonctionnement 2024 sont de 565.121 euros dont 255.774 euros de taxes foncières, 126.705 euros d'impôts et taxes diverses et 137.563 euros de dotations de l'Etat.

L'excédent cumulé de fonctionnement, comprenant les résultats antérieurs reportés, est de 457.723 euros.

La partie investissement présente un déficit de 241.871 euros, du pour l'essentiel au financement des travaux de la mairie. Ce déficit sera en grande partie couvert par les subventions à venir (voir ci-dessous le budget 2025).

Le résultat excédentaire cumulé (fonctionnement + investissement) est de 215.852 euros.

Le budget 2025 a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal réuni le 8 avril.

L'année 2025 verra l'achèvement des travaux de la mairie.

Trois nouveaux investissements sont prévus au budget 2025 à savoir l'extension du cimetière (96.000 €), la mise en propreté du parking de la mairie (19.000 €) et divers travaux à la salle communale (14.000 €).

Trois ressources pour financer ces investissements :

- L'excédent de fonctionnement (autofinancement)
- Les subventions accordées (Etat et Conseil départemental) pour 187.681 euros
- Un emprunt de 78.000 euros dédié à l'extension du cimetière

Le budget de fonctionnement est financé à 60% par les impôts directs locaux (260.492 euros) et pour le solde essentiellement par les droits de mutation ainsi que les dotations de l'Etat (218.658 euros) pour un budget total de 755.374 euros dont un excédent reporté de 237.723 euros.

Il est à noter que le conseil municipal n'a pas souhaité augmenter les taux des impôts fonciers.

Les dépenses restent en ligne avec l'exercice 2024 avec cependant un effort moindre sur la voirie (50.000 €).

Le Maire, Rémi LAMARE



MAIRIE

Adresse..... 5 rue de la Mairie – 17380 Archingeay
Téléphone..... 05 46 90 25 26
Mail..... mairie@archingeay.fr
Site www.archingeay.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi..... 13h00 à 18h00

Permanences du Maire

Lundi, mardi et jeudi..... 14h30 à 17h00
ou sur rendez-vous

Permanences 1er Ajoint

Vendredi 14h30 à 17h00

Communauté de communes (CDC)

Vals de Saintonge

Tél 05 46 33 24 77
<https://www.valsdesaintonge.fr/>

SOCIAL

Assistante Sociale : Mme Perrard

Adresse..... 2B, rue du souvenir
..... 17 350 Saint-Savinien-sur-Charente
Tél 05 46 96 53 00
Permanence sur rendez-vous :
Lundi, mardi et vendredi matin 9h à 12h

Permanence MSA sur rendez-vous

Adresse..... 2B, rue du souvenir
..... 17 350 Saint-Savinien-sur-Charente
Tél 05 46 96 53 00
Lundi (*sauf le 3^e du mois*) 10h à 12h

Sécurité Sociale

Adresse..... 2B, rue du souvenir
..... 17 350 Saint-Savinien-sur-Charente
Tél 05 46 96 53 00

ENSEIGNEMENT / PÉRISCOLAIRE

SIVOS Archingeay - Les Nouillers 05 46 97 80 42

6 RUE DES ECOLES - 17380 LES NOUILLERS

Mail..... ce.0170261S@ac-poitiers.fr

<https://www.archingeay.fr/vie-scolaire/etablissement-scolaire/>

ARCHINGEAY

MEMENTO MUNICIPAL

J. CARRELAGE
Carrelage-Mosaïque
Faïence-Dallage

St Porchaire - 06 31 45 41 81
jerome.chalivat@orange.fr

Matériel médical à St Savinien



Vente et location
Livraison à domicile

☎ 05 46 90 27 65 ✉ mad.saintsav@gmail.com

26 Avenue de la Gare, 17350 Saint-Savinien

Carte Nationale d'identité / Passeport :

<https://passeport.ants.gouv.fr>

Carte d'Electeur

(Inscription jusqu'à 30 jours avant un scrutin)
Mairie du Domicile

Autorisation de sortie du Territoire pour un mineur

Mairie du Domicile

Carte Grise

En ligne : www.service-public.fr

Déclaration de naissance

Mairie du lieu de naissance

Mariage / PACS

Mairie choisie pour l'événement

Déclaration de décès

Mairie du lieu de décès

Copie intégrale ou extrait de l'acte de naissance, mariage, décès

Mairie de naissance, mariage, décès

Extrait de casier judiciaire

Casier judiciaire national de Nantes (02.51.89.89.51)

Ces gestes qui sauvent...

QUE FAIRE FACE A UN ARRÊT CARDIO-RESPIRATOIRE D'UN ADULTE ?

1) ALERTEZ OU FAITES ALERTEZ LES SECOURS (SAMU 15 ou POMPIERS 18)

2) VÉRIFIEZ SA RESPIRATION ET LIBÉREZ LES VOIES AÉRIENNES

Mettez la personne sur le dos, sur un plan dur.
Agenouillez-vous et mettez 1 main sur son front.
Avec l'autre main relevez le menton et basculez doucement la tête vers l'arrière.
Regardez et écoutez si la personne respire.



3) FAITES DEUX INSUFFLATIONS

Si la personne ne respire pas : pincez son nez et couvrez sa bouche avec la vôtre puis soufflez 2 fois lentement.
Sa poitrine doit se soulever à chaque fois que vous soufflez.
Entre chaque insufflation respirez une bouffée d'air.

4) VÉRIFIEZ DE NOUVEAU SA RESPIRATION



5) LE MASSAGE CARDIAQUE

Si la personne ne respire toujours pas :
Mettez vos mains l'une sur l'autre.
Positionnez-les entre ses 2 seins, bien au milieu de sa poitrine, vos épaules à la verticale de vos mains.
Poussez vos mains rapidement vers le bas, les bras bien tendus, les coudes bloqués. Vos mains

doivent descendre de 4 centimètres, puis laissez-les remonter et recommencez ainsi 30 fois de suite rapidement.

6) ET CONTINUEZ AINSI

Continuez en alternant 2 insufflations (étape 3) et 30 compressions (étape 5). Si la personne reprend connaissance, respire ou parle arrêtez le massage et couchez-la sur le côté en attendant les secours.

Attention ! les conseils ci-dessus ne remplacent pas une formation au secourisme dispensée par un organisme agréé ou une association habilitée (Croix Rouge, Protection Civile,...). Seule une telle formation vous permettra de pratiquer le secourisme avec un maximum d'efficacité et de sécurité.



SERVICES MÉDICAUX

Médecins :

Aurélié FRITSCH et Karine SOYER BACCARY05 46 32 05 23
11 Place du Champ de Foire - 17380 TONNAY BOUTONNE
Isabelle ROY05 46 90 19 60
2 Quai du Port - 17350 Saint-Savinien-sur-Charente
Sarah MERCIER - Emmanuelle DUFOUR - David CHALVET ...
.....05 46 90 20 35
5 rue Pasteur - 17350 Saint-Savinien-sur-Charente
Site Internet..... <https://www.mspsavinoise.fr/>

Infirmiers :

Allo Infirmières Savinoises05 46 90 17 81
6 rue Pasteur - 17350 ST SAVINIEN SUR CHARENTE

Cabinet Infirmier de Tonnay-Boutonne.....05 46 33 20 55
11 rue du Champ de Foire - 17380 TONNAY BOUTONNE

Jean-François DECQ et Mickaël CAFIERO05 46 96 41 53
.....06 09 79 04 82
8 chemin de la Longée - 17350 ST SAVINIEN SUR CHARENTE

Nathalie PIETRALUNGA07 85 44 39 83
1 chemin des Rouches - 17350 ST SAVINIEN SUR CHARENTE

Pharmacie :

Pharmacie de la Boutonne.....05 46 33 20 57
1 rue des Pêcheurs - 17380 TONNAY BOUTONNE
Pharmacie des Augustins05 46 90 27 65
26 Av de la Gare - 17350 SAINT-SAVINIEN-SUR-CHARENTE
Mail..... pharmaciedesaugustins17@gmail.com



GARAGE GARNIER

FIOL – GNR

Réparation mécanique toutes marques
Vente de véhicules neufs et occasions

05.46.90.20.24

2 route de Saintes – 17350 SAINT SAVINIEN



ADMINISTRATION

Gendarmeries

Brigade de gendarmerie de SAINT-SAVINIEN
 Tél..... 05 46 90 2018
 Brigade de gendarmerie de ST-JEAN-D'ANGELY
 Tél..... 05 46 32 04 27
 Brigade de gendarmerie de TONNAY-BOUATONNE
 Tél..... 05 46 59 26 88 27

Agence postale :

Adresse..... 5 RUE DES LA MAIRIE- 17380 ARCHINGEAY
 Tél..... 05 46 90 26 00
 Horaires d'ouverture
 Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h00 à 18h00
 Samedi.....de 9h15 à 11h45

Trésor Public :

4 COUR CHARLES DE GAULLE - 17100 SAINTES
 Tél 05 46 96 51 00



SERVICES

SAMU 15
 Pompiers..... 18
 Gendarmerie 17
 N° d'urgence européen112
 Disparition d'un enfant 116 000
 S.O.S Médecin 3624
 Pharmacie de garde 3237
 Centre antipoison..... 05 56 96 40 80
 Hôpital de Saintes 05 46 95 15 15

DECHETS / DECHETTERIE

DÉCHETTERIE ST SAVINIEN SUR CHARENTE

LIEU-DIT LA JAMETTE - 17350 ST SAVINIEN SUR CHARENTE

HORAIRES :

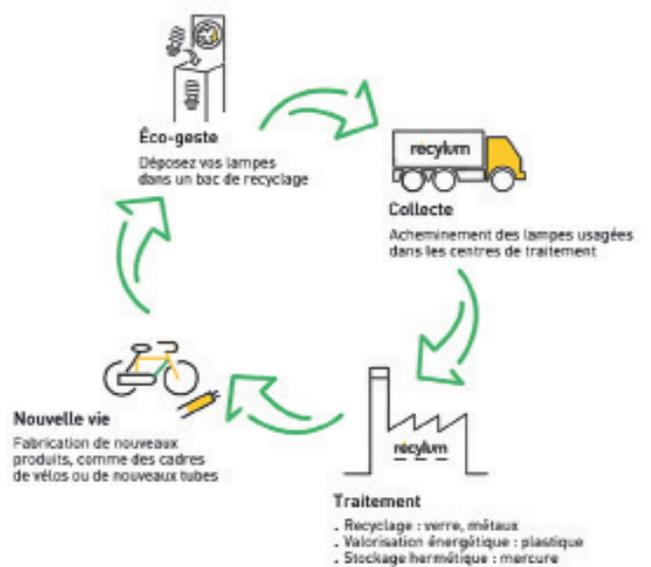
Du lundi au mercredide 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
 Jeudi Fermée
 Vendredi au samedi.....de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Fermée les dimanches, jours fériés

Exceptionnellement le 14 octobre 2024

Merci de vous présenter au moins 10 minutes avant l'heure de fermeture.

QUE DEVIENNENT LES LAMPES QUE VOUS DÉPOSEZ DANS LES BACS DE RECYCLAGE ?



COMPOSTER SES DÉCHETS

Le compostage est un procédé naturel de transformation des déchets organiques. A partir des déchets de cuisine et de jardin, il permet d'obtenir un amendement organique naturel, le compost, nécessaire à la vie du sol.



Quels déchets pour le compost ?

DÉCHETS DE CUISINE (Épluchures de fruits/légumes, restes de repas (pâtes, poisson, viande...), coquilles d'œufs et de fruits secs, croûtes de fromage, filtres et marcs de café, sachets de thé, pain rassis.), AUTRES DÉCHETS (Essuie-tout, serviettes en papier, cartonnets non imprimés (ex : rouleau de papier toilette), papier journal, sciure et copeaux de bois.), DÉCHETS DE JARDIN (Tontes de gazon, fleurs fanées, tailles, brindilles (éléments fins), feuilles mortes.)

VACANCES 2025 / 2026

Periode de vacances	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Académie	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Creteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Rentrée scolaire 2025	Lundi 1er septembre 2025		
Vacances de la Toussaint 2025	Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025		
Vacances de Noël 2025	Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026		
Vacances d'hiver 2026	du samedi 7 février au lundi 23 février 2026	du samedi 14 février au lundi 2 mars 2026	du samedi 21 février au lundi 9 mars 2026
Vacances de printemps 2026	du samedi 4 avril au lundi 20 avril 2026	du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2026	du samedi 18 avril au lundi 4 mai 2026
Vacances d'été 2026	Samedi 4 juillet 2026		

Le départ en vacances a lieu après lac classe.
 Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en vacances le vendredi soir.
 La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.
Les élèves n'auront pas de classe le vendredi 15 mai et le samedi 16 mai 2026

Cartes des zones de vacances scolaires A, B et C



SUPER U Saint-Savinien



www.superu-saintsaviniens.com

05 46 90 10 54



ENTREPRISE DE MACONNERIE - BTP

La Maladrerie - I7430 TONNAY-CHARENTE

Tél : 05.46.88.01.50

mail : contact@nouveaujp-sarl.fr

www.nouveaujp-sarl.com

AMENAGEMENT EXTERIEUR



Vos extérieurs sur mesure

RUSTAN Jérémy

Pont L'Abbé D'Arnoult

rjcrea.fr

rj.crea17@gmail.com

[RJ_crea17](https://www.facebook.com/RJ_crea17)

[rj-crea17](https://www.instagram.com/rj-crea17)

06 46 39 95 83

sarl ARM
ARTISAN PLOMBIER
Mathieu ADJAI

~ Dépannages

~ Installations

~ Rénovations

Tous travaux de plomberie

17350 SAINT SAVINIEN

06 69 52 60 65

arm-plombier.fr

BAR - RESTAURANT

Chez Crays

Comme à la maison

BOUCHERIE - CHARCUTERIE - TRAITEUR

05 16 20 26 05

13 AV DE LA CARE

[chezcraysstasavinien](https://www.facebook.com/chezcraysstasavinien)

17350 ST SAVINIEN

Agrandissement du Cimetière Communal : Un Projet Essentiel pour Notre Commune

Comment notre commune prévoit-elle de répondre aux besoins croissants en matière de sépultures ? L'agrandissement du cimetière communal est une initiative majeure qui vise à offrir un espace digne et respectueux pour nos défunts. Découvrez les détails de ce projet, son coût et les modalités de financement dans cet article.

L'agrandissement du cimetière communal est une nécessité pour notre commune. Avec une population en croissance, il est essentiel de disposer d'un espace suffisant pour accueillir les sépultures futures. Ce projet permettra de garantir un lieu de repos pérenne et respectueux pour nos concitoyens.

Le coût total de l'agrandissement du cimetière est estimé à 94 582 € TTC. Ce montant inclut les travaux de terrassement, la construction de nouvelles allées, et l'aménagement paysager. Ce projet représente un investissement significatif pour notre commune, mais il est indispensable pour répondre aux besoins actuels et futurs.

Pour financer cet agrandissement, un prêt de 78 000 € a été sollicité auprès de la Banque des Territoires. Cette décision a été approuvée par le conseil municipal, garantissant ainsi la viabilité financière du projet. Le reste du financement sera assuré par les fonds propres de la commune.

Les travaux d'agrandissement débuteront fin de cette année et devraient s'étendre sur plusieurs mois. Nous vous tiendrons informés de l'avancement du projet à travers notre bulletin municipal et notre site web.

Fabrice DENIS

Soirée jeux - Samedi 16 Mars 2025

Pour la 3^{ème} édition de la soirée jeux, une trentaine de personnes sont venues pour jouer ensemble. La municipalité a offert cette soirée destinée au grand comme aux petits.



Des jeux variés pour tous les goûts.

Différents jeux de sociétés étaient proposés ainsi que des jeux géants. Chacun a pu trouver ce qui lui plaisait. Les adeptes de jeux de patience ont pu s'essayer au jeu géant "suspens".

Il fallait placer les billes de façon à ne pas les faire tomber. Ceux qui préféraient les jeux d'adresse, on pu se confronter au "comehole". C'est un jeu de lancer Américain. Il faut mettre des petits sacs traditionnellement remplis de grains et le lancer dans un trou placé à 8 mètres environ du tireur. Il y avait un jeu type "air hockey". Le jeu consiste à faire rentrer un palet dans le but de l'adversaire. On pouvait jouer au mini golf et aussi au jeu de l'oie géant.



Des jeux de société très variés (il y en avait plus de 40 !) étaient également à disposition.

Allier l'utile et l'agréable.

Ceux qui participèrent ont aussi fait oeuvre utile car la buvette était tenue par l'APE, l'association des parents d'élèves. Les fonds ainsi récoltés serviront à financer les projets destinés à nos enfants.

La soirée est bien vite passée. Bien que l'affluence soit en baisse comparée aux dernières éditions, il faut néanmoins remercier chacun d'être venu. En tout cas, pour les présents à cette manifestation, le temps est bien vite passé.

Baptiste ZUBOWICZ

Il était une fois



Un vieux canapé maltraité par ses propriétaires . Il prit la poudre d'escampette comprenant que sa fin de vie était proche. Son vagabondage l'amena dans le centre de notre bourg où ses dernières forces l'abandonnèrent dans une impasse.

Personne ne prit soin de sa dépouille dans un premier temps, puis, trois bonnes âmes, mandatées par la mairie, s'occupèrent de lui donner une sépulture digne de son statut de canapé , c'est-à-dire. ... la déchetterie.



Que son propriétaire, certainement inquiet de sa disparition , se rassure, il est bien arrivé à sa dernière demeure !

La morale de cette fable : ne pas confondre les rues ou impasses d'Archingeay avec la déchetterie !!

Rémi LAMARE

Retour sur la soirée années 80 du 14 juin : une première édition réussie !



Le 14 juin dernier, la salle des fêtes a vibré au rythme des années 80 à l'occasion de notre toute première soirée à thème. Et quelle soirée !

Dès 20h30, les participants – près de 70 personnes – ont répondu présents, et surtout, ont joué le jeu en venant costumés dans le style de cette décennie culte. Entre bandanas fiuos, vestes à épaulettes, coiffures volumineuses et looks flashy, l'ambiance était aussi colorée que festive !

La musique emblématique des années 80 a résonné jusqu'à minuit, entraînant petits et grands sur la piste de danse. Les sourires, les rires et les pas de danse ont rythmé cette soirée pleine de bonne humeur et de convivialité.

Pour une première édition, c'est une belle réussite dont nous sommes très fiers. Merci à toutes et tous pour votre enthousiasme, votre énergie et votre esprit festif. Cette soirée restera, sans aucun doute, un moment fort de l'année... en attendant la prochaine !

Fanny LOUYOT

Vie des Associations

L'ASSOCIATION ENTRE CHATS AUX CHAMPS D'ARCHINGEAY

L'association de marche permet des rencontres et des échanges entre les générations de marcheurs, de partager de nouveaux moments et de nouer des liens d'amitié.

Toutes les animations :

Participation au trail d'Archingey, Marche semi-nocturne, voyage de 3 jours, soirée Beaujolais, ainsi que d'autres animations en cours.

Toutes ces animations contribuent au bon fonctionnement de l'Association, Si vous désirez rejoindre notre Association, vous pouvez nous contacter le :

07 83 27 72 32 ou 06 33 53 09 55

État Civil



Naissance :
3 naissances



Décès :
1 décès



PACS :
2 pacs

16.12.2024

Rachele GARLASCHELLI &
Léandre MONNIN



Vie de l'École

Le deuxième trimestre semestre s'achève à l'école d'Archingeay et par la même occasion cette année scolaire.

Cette année, plusieurs projets ont été menés par l'équipe enseignante. Projets que vous pouvez découvrir via les photos ci-jointes.

Les élèves de CE2-CM1 d'Archingeay réinventent un espace communal



Les élèves de CE2-CM1 de l'école d'Archingeay se sont récemment lancés dans un projet ambitieux et citoyen : imaginer la réhabilitation d'un terrain acquis par la commune. Accompagnés par les architectes-conseils du CAUE 17 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime), ils ont exploré les lieux et laissé libre cours à leur créativité pour transformer cet espace en un lieu de vie et de partage pour tous les habitants.

Dès le début du projet, les enfants se sont rendus sur le terrain, situé à proximité de l'ancien hangar agricole, aujourd'hui désigné sous le nom des « Halles ». Cette visite leur a permis de mieux comprendre les contraintes du site, mais aussi d'en repérer les nombreuses possibilités d'aménagement.

Avec enthousiasme et sérieux, les élèves ont réfléchi ensemble à ce qu'ils aimeraient voir émerger sur cet espace. Encadrés par leurs enseignants et les intervenants du CAUE 17, ils ont ensuite réalisé une maquette en trois dimensions pour donner vie à leurs idées. Ce travail a été présenté au maire et à ses adjoints, qui ont salué la qualité de leur démarche et leur engagement pour la commune.

Leur vision ? Un lieu ludique, écologique et convivial. Parmi les aménagements imaginés : une piste de vélo, une zone de tir à l'arc, une tyrolienne, un parcours d'accrobranche, un mur d'escalade, mais aussi des espaces de détente avec des hamacs, des bancs, des transats et des tables de pique-nique. Les élèves souhaitent aussi planter des arbres et installer une fontaine d'eau potable pour leurs sorties jardinage.

Particulièrement sensibles à la protection de la nature, ils ont prévu un observatoire pour observer les oiseaux, ainsi que des cabanes pour les hérissons, les oiseaux et les chauves-souris. Quant au hangar agricole, ils aimeraient en faire un espace polyvalent pour accueillir des soirées, des événements ou des rencontres associatives.

La municipalité compte montrer à l'ensemble des élèves que leurs demandes ont été entendues en apportant au plus vite des réponses concrètes. Un composteur a été déposé sur le terrain et la recherche des arbres à planter est déjà en marche. Pour le reste des demandes, le conseil se charge de voter les aménagements à faire et mettre en place les plus belles idées de nos jeunes Arcantoises et Arcantois. Ce projet n'est pas seulement une belle leçon d'urbanisme participatif, c'est aussi un formidable exemple d'éducation à l'écologie, à la citoyenneté et au vivre-ensemble. Bravo aux élèves pour leur investissement et leur imagination au service de la collectivité !

Fanny Louyot



Projet abeille
Projet canoë
Le carnaval
Le cross des écoles
La dissection d'un lapin
Observation au bord du Charenton
Sortie à l'amphithéâtre de Saintes

À noter, que Maîtresse Lucie (qui n'était pas titulaire de son poste) va devoir déjà partir vers de nouveaux horizons. Nous la remercions déjà et la remercions pour son engagement durant cette année scolaire.

Nous connaissons déjà son remplaçant, il s'agit de Maître Patrice de l'école des Nouillers (qui perd une classe à la rentrée 2025).

Fait rarissime dans le 1er degré, nous aurons donc une équipe enseignante 100% masculine en septembre.

A noter, que M. Yonnet lance un appel pour recruter un(e) nouvel(le) service civique pour septembre.

Guillaume YONNET

Ouverture des piscines d'été

Saison estivale 2025

La saison estivale se prépare pour les équipements aquatiques des Vals de Saintonge. L'ouverture au public des piscines d'été est prévue du mercredi 11 juin au dimanche 31 août 2025.

HORAIRES



Du 11 juin au 6 juillet

Dès le 11 juin, les piscines d'été seront ouvertes de 14h à 18h* les jours suivants :

- Piscine d'Aulnay : mercredi et dimanche
- Piscine de Loulay : mercredi, samedi et dimanche
- Piscine de Matha : mercredi et samedi
- Piscine de Saint-Hilaire de Villefranche : mercredi et dimanche
- Piscine de Le Mung / Saint-Savinien : mercredi, samedi et dimanche
- Piscine de Tonnay-Boutonne : mercredi et samedi

Du 7 juillet au 31 août

À compter du 7 juillet, les piscines d'été seront ouvertes tous les jours de **14h à 19h***, hors jours de fermeture hebdomadaire suivants :

- Piscine d'Aulnay : fermeture le samedi
- Piscine de Loulay : fermeture le lundi
- Piscine de Matha : fermeture le dimanche
- Piscine de Saint-Hilaire de Villefranche : fermeture le samedi
- Piscine de Le Mung / Saint-Savinien : fermeture le lundi (ouverture à 13h30 les autres jours)
- Piscine de Tonnay-Boutonne : fermeture le dimanche

*Fermeture du bassin 15min avant l'horaire de fermeture indiqué

La saison se terminera le 31 août 2025 au soir.

TARIFS



- 4 ans : gratuit
- Enfant 4 - 17 ans : 1,80 €
- Adulte : 3 €
- Carte enfant 10 entrées : 12,30 €
- Carte enfant 20 entrées : 22,50 €
- Carte adulte 10 entrées : 22,50 €
- Aquagym : 5,10 €
- 10 séances d'aquagym : 46 €
- Tarif famille (1 adulte + 2 enfants) : 5,10 €

Les piscines du territoire, gérées par Vals de Saintonge Communauté, bénéficient d'une offre riche et diversifiée tout au long de l'été. En complément des équipements proposés (bassins sportifs, espaces ludiques, toboggans et zones de détente...) les clubs partenaires viennent renforcer cette dynamique en proposant de nombreuses activités adaptées à tous les publics. Natation, animations, séances d'aquaforme ou encore événements ponctuels permettent ainsi de faire vivre pleinement ces équipements et d'en faire de véritables lieux de vie et de convivialité pendant la saison estivale. Cette complémentarité entre la collectivité et les clubs assure une programmation variée, favorisant l'accès au sport, au bien-être et à l'apprentissage de la natation pour l'ensemble des habitants du territoire. Dans chaque piscine des cours privés de natation sont également proposés.

Infos pratiques

Vals de Saintonge Communauté a décidé de maintenir les tarifs des piscines, malgré le contexte inflationniste, et de maintenir le plan canicule pour la troisième année consécutive, en cas de déclenchement de l'alerte canicule de niveau 3 par la préfecture. Ce plan prévoit des tarifs réduits pour les entrées simples pendant la période de canicule (2,10€ pour les adultes, 1,30€ pour les enfants) dans toutes les piscines d'été ainsi qu'au centre aquatique Atlantys.

Plus d'informations au 05 46 59 21 50 ou sur le site d'Atlantys et des piscines d'été :

www.piscineatlantys.fr

GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME



Déposez vos demandes 24h/24, 7j/7

www.urbanisme17.fr/gnaucdcvalsdesaintonge

Déclarations préalables, permis d'aménager, de construire ou de démolir, certificats d'urbanisme...



Pratique

Suivi de la demande
en temps réel



Gratuit

Sans frais
annexes



Sécurisé

Compte personnel
et confidentiel



Nouveau !

En 2025, Cyclad met en place le Pass pour accéder aux déchetteries.

Nos déchetteries accueillent 60% des déchets que nous produisons et sont de véritables plateformes de tri et de valorisation.

Pourquoi un Pass ?



Pour réserver l'accès des déchetteries aux seuls habitants et professionnels de Cyclad et renforcer le tri, la fluidité et la sécurité. Comme sur les territoires voisins, le nombre de passages est limité pour réguler les fréquentations et les apports. Le Pass donne accès à 24 passages par an.

En pratique



Les déchetteries sont majoritairement équipées de barrières automatiques. Je présente mon Pass à la borne avant les barrières ou à l'agent pour accéder à la déchetterie.

Le nombre de 24 passages par an est décompté à partir du 1^{er} janvier 2026. À chaque passage, le solde s'affichera sur la borne et sur le compte usager.

Le nombre de passages pour les professionnels étant déjà limité, il est décompté dès l'année 2025.

À noter !

Il ne sera délivré qu'un seul Pass par foyer ou par professionnel (il peut être partagé sur plusieurs téléphones).

Comment obtenir mon Pass ?



- 1 Je me connecte sur cyclad.org
- 2 Je remplis le formulaire et je télécharge mon justificatif de domicile de moins de 3 mois (extrait K-Bis ou certificat RNE pour les professionnels).
- 3 Je reçois par mail mon e-Pass après validation de ma demande.
- 4 J'enregistre mon e-Pass sur mon téléphone (ou je l'imprime) et je le présente à chaque passage. Si j'ai demandé un badge, je le reçois par courrier plus tard.



Je n'ai pas d'adresse mail ?

Contactez le service public Cyclad au 05 46 07 16 66.

Les bons gestes



- 1 Avant d'aller en déchetterie je répare, je donne, je vends les objets en bon état. Je pense aux recycleries.
- 2 Pour réduire mes apports de végétaux je pense au mulching, broyage, paillage et compostage.
- 3 Je trie les textiles, le verre, les papiers-petits cartons dans les bornes d'apport volontaire.
- 4 Je sépare les déchets par matière avant de partir à la déchetterie pour faciliter le tri sur place.

Conformément à la réglementation, les déchetteries sont des centres de valorisation qui accueillent des déchets triés pour préparer leur recyclage. L'agent valoriste a pour mission de faire respecter le tri, les règles de sécurité et le règlement intérieur. En toutes circonstances, je respecte les agents et les autres usagers.

Une question ?

➔ cyclad.org ✉ monpass@cyclad.org ☎ 05 46 07 16 66
📍 1 rue Julia et Maurice Marcou 17700 Surgères

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir



Transport à la Demande des Vals de Saintonge

 **Le Transport
à la Demande**
en Vals de Saintonge

*Comment
je me
déplace ?*



Étape 1

Je consulte
la fiche horaire
du Transport
à la Demande



Étape 2

Je réserve mon
déplacement
par téléphone ou
sur l'application*



Étape 3

Je me tiens
prêt devant
mon domicile



Étape 4

Je règle mon
voyage auprès
du conducteur



Étape 5

Je suis conduit
à mon arrêt



Étape 6

Pour le retour,
j'attends à l'arrêt
initial à l'heure
convenue



INFORMATION ET RÉSERVATION

 **0970 870 870**
APPEL NON SURTAXE

*Application Mon TAD Nouvelle-Aquitaine
tad@valsdesaintonge.fr
www.valsdesaintonge.fr/tad

 **Vals de
Saintonge**
Communauté

 **RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine**



**RÉNOV'
INFO
SERVICE**

avec



**France
Rénov'**

Le service public pour mieux
rénover mon habitat

**PERDUS DANS
VOS TRAVAUX
DE RÉNOVATION ?**

AVANT DE VOUS ENGAGER

PROFITEZ DES CONSEILS NEUTRES ET GRATUITS

DE VOTRE SERVICE PUBLIC LOCAL

RÉNOV' INFO SERVICE

- **CONSEIL PAR TÉLÉPHONE**
- **PERMANENCES GRATUITES À SAINT-JEAN D'ANGELY**

Contactez votre service public local :

- Appelez au **05 46 07 51 99**
- de **9h00 à 12h30** du lundi au vendredi
- En ligne sur : **www.renov-info-service.fr**



Conseils techniques

Aides financières

**Accompagnement
aux travaux**



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Les certificats
**D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE**
*Ministère de la Transition
écologique et solidaire*

À table !!!

Recette

Spaghettis aux fruits de mer



INGRÉDIENTS :

2 Personnes

- 350 g de spaghettis
- 350 g de fruits de mer surgelés
(le mieux les sortir 1-2 heures avant)
- 4 gousses d'ail
- 200 ml de crème fraîche liquide
- le jus d'1 citron jaune
- 1 bouquet de persil frais
- sel
- poivre
- Huile olive (cuisson)
- Parmesan ou gruyère

RÉALISATION

Difficulté : Facile / Préparation : 10 min / Cuisson : 12 min / Temps Total : 22 min

PRÉPARATION

1. Sortir 1 heure ou 2 heures avant vos fruits de mer du congélateur pour retirer un maximum d'eau. Hacher l'ail et le persil. Presser le citron dans un verre.

Faites chauffer de l'huile d'olive dans une poêle. Faire cuire une casserole d'eau chaude salée avec un peu d'huile d'olive. Vous pouvez faire revenir vos fruits de mer à feu vif pendant 5 minutes dans votre poêle.

Réserver les fruits de mer pour la suite. Une fois que la casserole d'eau bout y mettre vos spaghettis. Pendant ce temps reprendre votre poêle et faire chauffer. Déglacer la poêle avec le jus de citron.

Ajouter l'ail et le persil pendant 1 minute.

2. Puis verser la crème et laisser réduire quelques minutes. Ajouter les fruits de mer, mélanger pendant 3 minutes. Saler et poivrer.

3. Pour finir

Égoutter les spaghettis, servir dans des assiettes creuses. Puis avec une louche, verser 2 louches de la sauce aux fruits de mer dans chaque assiette.

Vous pouvez les manger tel quel ou avec un peu de gruyère ou bien encore avec beaucoup de parmesan.

Rita RENOUE

Le fait *Maison*

Fabriquez votre nettoyant multi-usages naturel pour toute la maison

Marre des produits ménagers chimiques et coûteux ? Optez pour une solution maison, économique, écologique et redoutablement efficace :

un nettoyant multi-usages à base de vinaigre blanc, d'agrumes et de quelques ingrédients simples.



INGRÉDIENTS :

- 1 bocal en verre (type pot de confiture ou bocal à conserve)
- Pelures d'agrumes (oranges, citrons, pamplemousses...)
- Vinaigre blanc
- Facultatif : quelques gouttes d'huile essentielle (citron, tea tree, lavande...)

ÉTAPES DE FABRICATION :

1. Remplir le bocal

Déposez les pelures d'agrumes dans le bocal (sans les tasser).

Remplissez ensuite avec du vinaigre blanc jusqu'à recouvrir totalement les épiluchures.

2. Laisser macérer

Fermez le bocal et laissez macérer pendant 2 semaines dans un endroit frais et à l'abri de la lumière. Le vinaigre va s'imprégner des huiles naturelles des agrumes, atténuant son odeur piquante tout en gagnant en pouvoir dégraissant.

3. Filtrer et transférer

Après 2 semaines, filtrez le mélange à l'aide d'une passoire fine et versez le liquide dans un flacon spray vide.

4. Ajouter des huiles essentielles (facultatif)

Pour renforcer l'odeur agréable ou les propriétés désinfectantes, vous pouvez ajouter 10 gouttes d'huile essentielle.

Utilisation :

Ce nettoyant est idéal pour :

- plans de travail,
- planches à découper,
- robinets et éviers,
- miroirs,
- surfaces de salle de bain,
- poignées de portes
- même les vitres.

Évitez de l'utiliser sur les surfaces poreuses comme le marbre ou certaines pierres naturelles.*

Bonus écologique :

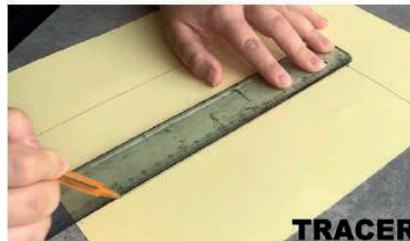
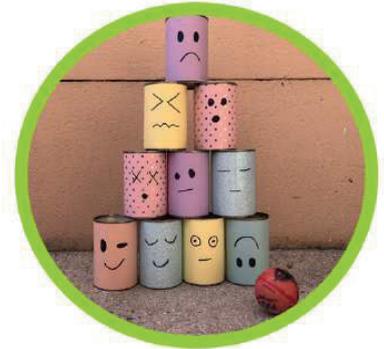
Ce fait maison permet de recycler vos épiluchures d'agrumes tout en réduisant l'utilisation de plastique et de produits industriels !

Fanny LOUYOT

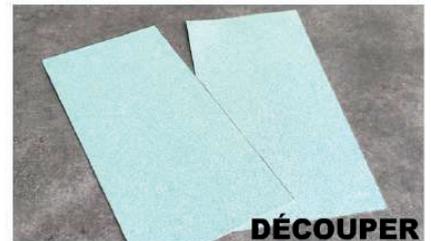
JEU DES BOÎTES DE CONSERVE

MATÉRIEL :

- 10 BOÎTES DE CONSERVES
- 6 FEUILLES CARTONNÉES DE DIFFÉRENTES COULEUR
- RÈGLE
- CISEAU
- FEUTRE NOIR
- STYLO
- PISTOLET À COLLE



TRACER



DÉCOUPER



ENCOLLER



COLLER



ENCOLLER



COLLER



DESSINER





GARAGE GARNIER

FIUOL – GNR

Réparation mécanique toutes marques

Vente de véhicules neufs et occasions

05.46.90.20.24

2 route de Saintes – 17350 SAINT SAVINIEN

SUPER U Saint-Savinien



DRIVE
coursesu.com



location



Station service
24h/24

www.superu-saintsavinien.com

05 46 90 10 54

Matériel médical à St Savinien



Vente et location
Livraison à domicile

☎ 05 46 90 27 65 ✉ mad.saintsav@gmail.com

26 Avenue de la Gare, 17350 Saint-Savinien



ENTREPRISE DE MACONNERIE - BTP

La Maladrerie - 17430 TONNAY-CHARENTE

Tél : 05.46.88.01.50

mail : contact@nouveaujp-sarl.fr

www.nouveaujp-sarl.com

sarl ARM
ARTISAN PLOMBIER
Mathieu ADJAI

~ Dépannages

~ Installations

~ Rénovations

Tous travaux de plomberie

17350 SAINT SAVINIEN

☎ 06 69 52 60 65

arm-plombier.fr

BAR - RESTAURANT

Chez Crys



Comme à la maison

BOUCHERIE - CHARCUTERIE - TRAITEUR

05 16 20 26 05

13 AV DE LA GARE [chezcrysstsavinienn](https://www.facebook.com/chezcrysstsavinienn) 17350 ST SAVINIEN

J. CARRELAGE

Carrelage-Mosaïque

Faïence-Dallage

St Porchaire - 06 31 45 41 81

jerome.chalivat@orange.fr

AMENAGEMENT EXTERIEUR



Vos extérieurs sur mesure

RUSTAN Jérémy

📍 Pont L'Abbé D'Arnoult

🌐 rjcrea.fr

✉ rj.crea17@gmail.com

📱 [RJ_crea17](https://www.facebook.com/RJ_crea17)

📷 [rj-crea17](https://www.instagram.com/rj-crea17)



06 46 39 95 83